

Décision dans la procédure d'opposition n° 3526 et 3631/99

Opposant/e Chanel, Société anonyme, 135, avenue Charles-de-Gaulle, F – 92521 Neuilly-sur-Seine Cedex, marque internationale n° 426 432 (logo CC), *mandataire* Maître Michel Muhlstein, avocat, 17, rue Toepffer, 1206 Genève *contre*

Défendeur/resse Creationes Garel S.A., 5, Avda. De Burgos, E – 26006 Logrono (E), marque internationale n° 685 3387 (logo GG GAREL)

Le 15 décembre 1999, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. La défenderesse est exclue de la procédure.
2. L'opposition n° 2725/1998 contre la marque internationale n° 685 338 (logo GG GAREL) est admise.
3. Le refus provisoire total émis le 10 juin 1998 à l'encontre de la marque internationale n° 685 338 sera converti en refus total définitif après l'entrée en force de la présente décision.
4. La taxe d'opposition reste acquise à l'Institut.
5. Il est mis à la charge de la défenderesse le paiement à l'opposante d'une indemnité de 1300 francs à titre dépens (dont 800 fr. en remboursement de la taxe d'opposition).
6. La présente décision est notifiée aux parties, à la défenderesse par publication à la Feuille fédérale.

Voies de droit:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires.

3 octobre 2000

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:

Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 3526 et 3631/99

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	39
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.10.2000
Date	
Data	
Seite	4574-4574
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 856

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.